



L'essentiel du Bulletin d'information n° 892 octobre 2025

Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.

Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur www.ocbf.com

Droit bancaire

DGCCRF : La DGCCRF a récemment prononcé plusieurs **amendes contre des établissements bancaires pour non-respect de la réglementation sur la substitution d'assurance emprunteur**.

CCSF : Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié son **rapport annuel 2024/2025**, marquant le début d'une nouvelle mandature placée sous le **signe de l'efficacité, du dialogue et de la protection des consommateurs**.

ACPR : Le 9 octobre 2025, l'ACPR et l'OCBF ont tenu leur **rencontre annuelle**, réunissant les établissements bancaires adhérents de l'OCBF. Cette journée d'échanges a permis de faire le point sur les **priorités du superviseur, les évolutions réglementaires récentes et les risques structurels affectant le secteur financier**.

Marchés financiers

Union de l'épargne et des investissements : la Commission européenne lance deux initiatives, la **promotion de la culture financière** dans l'Union et la création de **comptes d'épargne et d'investissement (CEI)**.

Cycle de règlement T+1 : le **règlement (UE) 2025/2075**, applicable à partir du **11 octobre 2027**, prévoit que « la date de règlement convenue est au plus tard le premier jour ouvrable après la négociation ».

Droit des sociétés

Jurisprudence : Le dirigeant d'une société chargée de la construction d'une maison individuelle **engage sa**

responsabilité pénale « peu important qu'il ait ou non signé les contrats litigieux » lorsqu'il ne veille **pas au respect des obligations légales** relatives à la garantie de paiement des sous-traitants (Cass. crim. 10 septembre 2025).

Panorama de jurisprudence

Clause de déchéance du terme : la Cour de cassation rend un avis dans lequel elle juge que la **clause de déchéance du terme est susceptible d'être déclarée abusive et réputée non écrite** notamment si la **faculté laissée au professionnel de déclarer exigible la totalité du prêt ne dépend pas de l'inexécution** par le consommateur d'une obligation qui présente un caractère **essentiel** dans le cadre du **rapport contractuel en cause**, ce qu'il appartient **au juge d'apprécier** (Avis, cass. 8 octobre 2025).

Cession de créance : la CJUE dit pour droit qu'un **consommateur peut valablement céder à un tiers non-consommateur la créance résultant de la violation de ses droits issus de la directive relative au crédit à la consommation**. Une telle cession ne constitue pas une **renonciation interdite aux droits conférés par la directive** (CJUE 9 octobre 2025).

Procédure : la Cour de cassation rend un avis dans lequel elle juge que la **procédure d'injonction de payer n'est, dans aucune de ses deux phases, soumise à l'obligation, prévue à l'article 750-1 du code de procédure civile, d'une tentative préalable de résolution amiable du différend** (Avis, cass. (2ème ch.) 25 septembre 2025).

Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - [Arnaud Kerael](#)
Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - [Christian Meyer](#)
Droit des sociétés - [Eva Ruimy](#)
Social - [Anne-Sophie Lapotre](#)
Veille documentaire - [Anne-Sophie Lapotre](#), [Emmanuelle Colson](#) et [Aurélien Duchemin](#)



L'essentiel du Bulletin d'information n° 892 octobre 2025

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

Exigences prudentielles : modification par l'ACPR de la mise en œuvre du règlement européen CRR.

Exigences de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) et de résolution : **modification de la réglementation applicable.**

Fiscal

Loi de finances pour 2026 : présentation du projet du gouvernement, dans l'attente de l'issue du débat parlementaire.

Directive mères-filles : l'interdiction d'imposer au-delà de 5 % les bénéfices reçus s'applique aux impositions de toutes natures frappant les dividendes.

Pays et territoires non coopératifs : mise à jour de la liste européenne.

Services et instruments de paiement

EBA : les Autorités européennes de supervision alertent les consommateurs sur les risques soulevés par les crypto-actifs.

EPC : le Comité européen des paiements met à jour ses recueils de règles (« *Rulebook* ») sur le cadre SEPA.

Devoir de vigilance : manque à ses obligations la banque qui ne détecte pas l'inscription du bénéficiaire d'une opération autorisée sur la liste noire de l'AMF (Cass. com. 1^{er} octobre 2025).

Économie numérique, informatique et libertés

RGPD : le Parlement européen adopte la proposition de règlement de la Commission européenne établissant des règles de procédure supplémentaires relatives à l'application du RGPD dans des situations transfrontalières.

CEPD : le Comité publie de nouvelles lignes directrices sur les interactions entre le RGPD et le règlement européen sur les marchés numériques (« *Digital Market Act* »).

ENISA : l'UE présente son panorama de la menace cyber.

Parlement européen : l'UE alerte sur les escroqueries téléphoniques à l'heure de l'IA générative.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

GAFI : résultats de la réunion plénière d'octobre 2025.

Paquet AML6 : la Commission européenne annonce la « dépriorisation » de plusieurs textes de niveau 2 jugés « non-essentiels ». Les textes concernés ne seraient adoptés qu'à compter du 1^{er} octobre 2027.

Tracfin : le Service de renseignement financier de Bercy présente son état de la menace en matière de LCB-FT.

Social

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 : présentation du projet de gouvernemental, dans l'attente de l'issue du débat parlementaire.

Transposition des ANI en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social : la loi est parue au Journal Officiel du 25 octobre 2025

Télétravail et ticket restaurant : l'employeur ne peut refuser l'octroi de titres-restaurant à des salariés au seul motif qu'ils exercent leur activité en télétravail (Cass. soc 8 octobre 2025)

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)



Sommaire du Bulletin d'information n° 892 octobre 2025

Droit des français et européen		Banque-Assurance	37
Grandes réformes	5	- Distribution d'assurances	
- Droit européen		- Sanction et jurisprudence	
- Droit pénal			
Droit des affaires	8	Finance durable	39
Droit bancaire	10	- Finance responsable	
- Assurance emprunteur : substitution d'assurance		- Finance solidaire	
emprunteur : la DGCCRF sanctionne plusieurs établissements		Droit des sociétés	42
- Compte		- Réglementation	
- Crédit		- Jurisprudence	
- Protection des clients : rapport annuel du Comité consultatif		Lutte contre le blanchiment et le financement du	
du secteur financier-rencontre annuelle OCBF-ACPR : priorités		terrorisme	45
de supervisions et évolutions réglementaires		- Réglementation	
- Recouvrement des créances et voies d'exécution		- Autorité	
		- Coopération européenne et internationale : GAFI : résumé de	
		la plénière d'octobre	
		- Sanction financière	
		- Jurisprudence	
Panorama de jurisprudence		Économie numérique, informatique et libertés52	
Droit bancaire, Droit des affaires	15	- Économie et finance numérique	
- Concurrence		- Informatique et libertés : Parlement européen : adoption de	
- Crédit : avis de la Cour de cassation concernant les clauses de		la proposition de règlement visant à renforcer l'application	
déchéance du terme- cession à un professionnel d'une		transfrontalière du RGPD	
créance née de la violation du droit du crédit à la		- Sécurité : ENISA : panorama de la menace 2025	
consommation : compatibilité avec la directive 2008/48 et		- Jurisprudence	
absence d'obligation de contrôle d'office des clauses abusives.		Services et instruments de paiement	60
- Droit international privé		- Instruments de paiement : EBA : appel à la vigilance des	
- Procédure		consommateurs sur les risques en matière de crypto-actifs	
- Protection des clients		- Services de paiement : EPC : mise à jour des recueils de règles	
- Sûretés		relatifs au cadre SEPA	
Opérations de paiement non autorisées -Quelle		- Jurisprudence : devoir de vigilance de la banque : détection	
responsabilité pour les banques ?	22	des anomalies apparentes et liste noire de l'AMF	
- Panorama de jurisprudence 2025 : opérations de paiement		Fiscal	68
non autorisées : ouverture d'un nouveau débat sur la nature		- Focus : projet de loi de finances pour 2026	
du délai de signalement de l'opération à la banque – non-		- BIC-IS : imposition mondiale des groupes d'entreprises	
cumul des régimes de responsabilité		multinationales	
- Panorama de jurisprudence 2024 : opérations de paiement		- Impôt sur le revenu : dispositif « IR-PME » : entrée en vigueur	
non-autorisées : vers un blanc-seing accordé au client, même		des dispositions prévues par la loi de finances pour 2025	
en cas de négligence grave – escroquerie par spoofing		- International	
téléphonique : illustrations de l'absence de négligence grave-		- Lutte contre la fraude : pays et territoires non coopératifs :	
fraude au président : la banque doit vérifier la régularité des		mise à jour de la liste européenne – lutte contre les fraudes	
ordres en présence de circonstances inhabituelles –		sociales et fiscales : projet de loi	
responsabilité de la banque pour les virements anormaux :		- Taxe sur la valeur ajoutée	
vers un assouplissement de la responsabilité des banques ?		- Jurisprudence : directive mères-filles : portée de l'interdiction	
		d'imposer au-delà de 5% les bénéfices reçus - crédit d'impôt-	
		recherche : l'absence de demande de remboursement	
		immédiat de la créance par une entreprise autorisée ne lui	
		interdit pas de présenter une telle demande à l'expiration de	
		la période d'imputation quadriennale	
Marchés financiers	30		
- Autorité			
- Gestion d'actifs			
- Infrastructure de marché			
- Marché : union de l'épargne et des investissements :			
initiatives de la Commission européenne			
- Médiation			
- Protection des investisseurs			
-			



Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable 77

- **Autorité** : AMF : publication des enseignements des contrôles thématiques sur la gouvernance et le rôle des dirigeants des sociétés de gestion de portefeuille
- **Réglementation comptable et audit**
- **Réglementation prudentielle** : exigences prudentielles : décision de l'ACPR du 16 octobre 2025

Social 86

- **Focus** : projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026
- **Conditions de travail**
- **Dialogue social** : transposition des ANI en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social
- **Formation professionnelle** : passeport de prévention : calendrier de déploiement
- **Protection sociale, retraite**
- **Rémunération, avantages sociaux, intéressement et participation**
- **Représentativité** : comités d'entreprise européens : révision de la directive
- **Jurisprudence** : télétravail et ticket restaurant : pas de différence de traitement